



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 15035

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation particulière du collège de Verrière à Issoire. Il semble en effet qu'il est envisagé la suppression du poste d'ouvrier professionnel « agencements intérieurs », en cas de vacance. Ce poste répond pourtant aux exigences du service : dans le domaine de la sécurité et de la qualité de vie des enseignants et des élèves, en intervenant en situation d'urgence ; dans le domaine de l'entretien quotidien des locaux, de la maintenance et de l'installation du matériel ; dans le domaine de l'aide à l'organisation des activités pédagogiques ; dans le domaine de l'entretien des espaces verts et de la cour. C'est pourquoi, en raison des tâches essentielles accomplies par un tel agent, en faveur de l'ensemble de la communauté éducative dans ce collège de 400 enfants, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Conformément aux règles de déconcentration, il appartient aux recteurs d'assurer la répartition des moyens qui leur sont globalement délégués entre tous les établissements scolaires placés sous leur autorité, selon les priorités définies localement, en concertation avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, et après consultation des instances paritaires compétentes. Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale du Puy-de-Dôme se tiennent à la disposition de l'intervenant pour lui donner toutes les informations souhaitées sur le volume de la dotation attribuée au collège de Verrière à Issoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15035

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2939

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4434